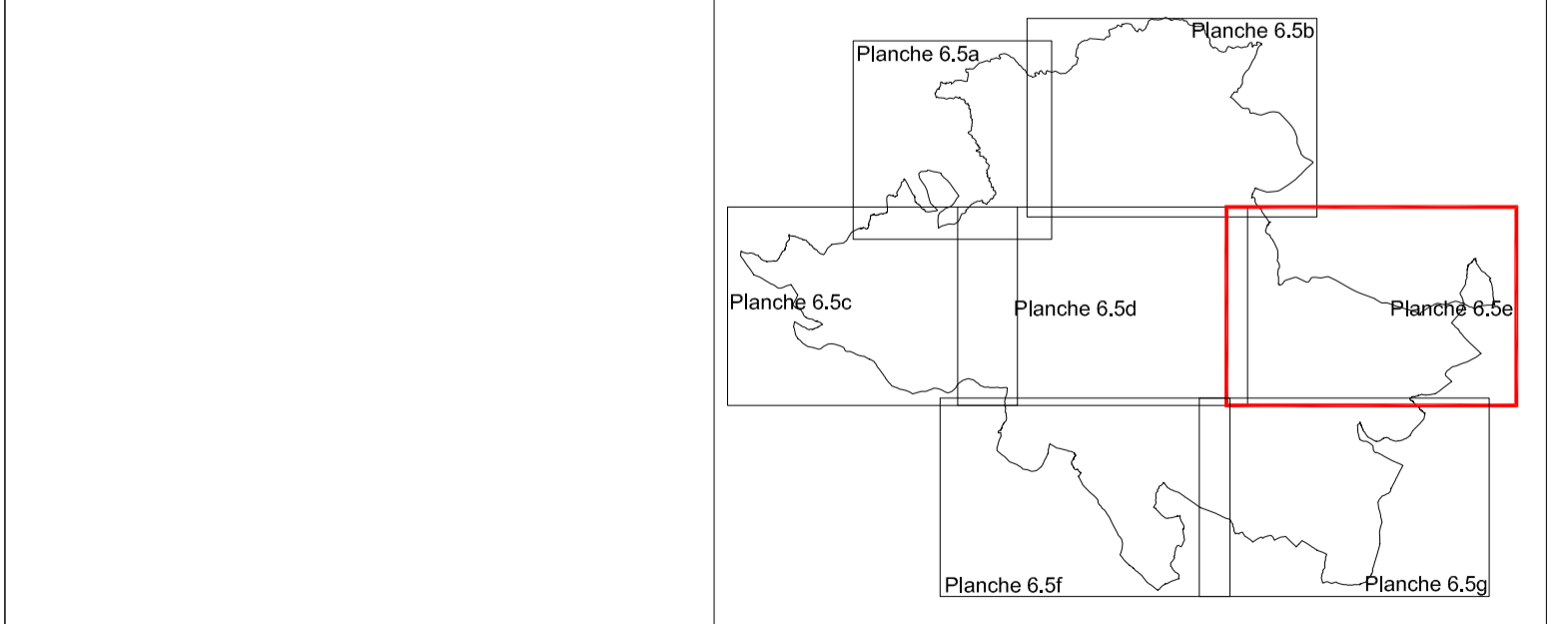




- Legende**
- Limites de zone
  - Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des OAP
  - Zones inondables - trame informative (source : DREAL)
  - Bandes des 100m repères au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Remarquables repérés au titre de la Loi Littoral (zones Np)
  - Coupures d'urbanisation repérées au titre de la Loi Littoral
  - Espaces Boisés Classés
  - Bâtiments ou ensemble bâti désignés au titre de l'article L.151.12 du CU
  - Éléments isolés de patrimoine (Bâti ou arbres remarquables), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU
  - Unité Touristique Nouvelle
  - Emplacement réservé
  - Bâtiment d'élevage agricole et patrimoine de réciprocal associé
  - Bâtiment d'élevage agricole en projet
  - Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
  - Constructions non encadrées
  - Zones Humides (Sources : Inventaire du Syndicat Mixte du Bassin versant du Vaur, Inventaire Evaluation Environnementale - Rural Concept)
  - Zones Natura 2000
- Pour la numérotation associée, se référer à l'annexe 1 du rapport de présentation

**octeha** PREFECTURE DE L'AVEYRON  
 COMMUNE DE :  
**SALLES-CURAN**

**P.L.U**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME



**ELABORATION DE LA REVISION**

Année de : 16 Octobre 2016

Approuvé le :

Élaboreur le :

**VISA**

Date : 23 décembre 2016

Le Maire : Maurice COMBETTES

**Carte des contraintes 1:5000**

**6.5e**